



14ème législature

Question N° : 95828	De M. Jean Launay (Socialiste, républicain et citoyen - Lot)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >programmes	Analyse > EPS. perspectives.
Question publiée au JO le : 17/05/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place réservée à l'éducation physique et sportive dans les collèges à partir de la rentrée de septembre 2016. La loi indique très clairement la volonté politique de « lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative » (article 1 de la loi) et confirme (article 11) le rôle de l'éducation physique et sportive en modifiant l'article L. 212-5 du code de l'éducation : « L'éducation physique et sportive et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la réduction des inégalités sociales et culturelles ». Toutes les études montrent que l'accès aux pratiques physiques et sportives est aujourd'hui inégalement possible selon que l'on soit une fille ou un garçon, selon la catégorie socio-professionnelle de ses parents, selon que l'on vive en ville ou à la campagne. Les récentes décisions (publication des programmes des cycles 2, cycles 3 et 4 au bulletin officiel de l'éducation nationale ainsi que les modifications concernant le diplôme national du brevet pour cette discipline) génèrent de fortes inquiétudes pour les enseignants d'EPS. Au sein des disciplines d'enseignement, l'EPS occupe une place originale où le corps, la motricité et les pratiques sportives sont au cœur des apprentissages. L'EPS des collèges permet également de proposer à tous les élèves une activité physique régulière, de participer à l'éducation et à la santé, et de contribuer à la lutte contre la sédentarité et le surpoids. Aussi, Il souhaiterait donc connaître quelles sont les intentions du Gouvernement face aux profondes inquiétudes exprimées par la profession.